Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20241010-DEL2024-75-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA
Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 10 octobre 2024
DEL-2024-75

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 28
* de Représentés : 0
* de Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Yannick CASTELLI, M. Balthazar FEDERICI , Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI , M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ , M. Paul INNONCENZI, M. JULIEN Justin, , Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI,M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 octobre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 septembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Benoit BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre 2024 pour un Conseil communautaire en date du 25 septembre 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA
Département de la Haute-Corse

convocation envoyée le 25 septembre 2024 pour un Conseil communautaire en date du 10 octobre 2024.

Compte-tenu de la création de postes lors du dernier Conseil communautaire, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires et relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- **VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'acquisition de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- **VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;
- **VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;
- **VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- **VU** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- **VU** le décret n° 87-1101 du 30 septembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
-**VU** le décret n° 90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- **VU** le décret n° 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024- 09 en date du 26 février 2024 portant création d'un emploi permanant d'adjoint technique territorial ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024-10 en date du 26 février 2024 portant création d'un emploi permanant de technicien territorial ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024-45 en date du 12 avril 2024 portant création de cinq emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'agents d'accueil et de secretariat relevant du grade d'adjoints administratifs ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024-46 en date du 12 avril 2024 portant création de quatre emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'agents d'accueil tourisme relevant du grade d'adjoints administratifs ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024-47 en date du 12 avril 2024 portant création de quinze emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'agents techniques relevant du grade d'adjoints techniques ;
- **VU** la délibération n°DEL-2024-48 en date du 12 avril 2024 portant création de cinq emplois permanents d'agents techniques relevant du grade d'adjoints techniques ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA
Département de la Haute-Corse

- **Considérant** que suite au recrutement de personnels et avancement de carrière des agents déjà en postes et pour des raisons de bonne gestion des services de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, il est nécessaire de réactualiser le tableau des effectifs à compter du 10 octobre 2024 ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **1° D'approuver** le tableau des effectifs suivant à compter du 10 octobre 2024 :

CADRE D'EMPLOI	Filière	Grade/Emploi	POSTES	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
	ADMINISTRATIVE					
Attachés territoriaux		Attaché principal	2	TP	1	1
		Attaché	2	TP	0	2
REDACTEURS		Rédacteur Principal 1ere classe	1	TP	1	0
		Rédacteur Principal 2ème classe	3	TP	1	2
		Rédacteur	6	TP	3	3
ADJ Admin		Adjoint administratif Principal 1ere classe	2	TP	1	1
		Adjoint administratif Principal 2eme classe	3	TP	1	2
		Adjoint Administratif	8	TP	7	1
CADRE D'EMPLOI	TECHNIQUE	Grade/Emploi	POSTES	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Ingénieur		Ingénieur	1	TP	1	0
Agent de maitrise		Agent de maitrise	1		0	1
Technicien territoriaux		Technicien Principal 1er classe	3	TP TNC (17h50)	2 1	0
		Technicien territorial	2	TP	2	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA
Département de la Haute-Corse

Adjoint Technique		Adjoint technique principal 1ere Classe	6	TP	3	**3**
		Adjoint technique principal 2eme classe	6	TP	5	**1**
		Adjoint technique	23	TP TNC	16 1	**6 TP** **0 TNC**
	NON TITULAIRE	**CATEGORIE**				
DIRCAB		A	1	TP	1	**0**
Contrat Projet			1	TP	0	**1**
Adjoint technique saisonnier		C	15	TP	8	**7**
Adjoint admin saisonnier		C	9	TP	1	**8**
	NON TITULAIRE		**POSTES**		**Postes pourvus**	**Postes vacants**
Contrat Vacataire			1		1	0
PEC			4	TNC	0	4
APPRENTIS			5		5	0

- **2° D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES de la CASTAGNICCIA-CASINCA
Le Président
Haute-Corse

Antoine POLI